20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Modifications concernant le remboursement des soins orthophoniques pour les enfants présentant un trouble intellectuel

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant le remboursement des soins orthophoniques pour les enfants présentant un trouble intellectuel.

Le premier projet d'arrêté royal crée quatre nouvelles catégories de troubles orthophoniques ainsi que les codes de nomenclature correspondants pour ces enfants.

Le projet prévoit en outre qu'à compter du 1er janvier 2027, ces enfants devront se soumettre préalablement à un bilan multidisciplinaire incluant la logopédie dans un centre multidisciplinaire. Le projet en précise les conditions et les règles en matière de continuité.

Le deuxième projet d'arrêté royal fixe la quote-part personnelle de l'ayant droit et la valeur de la lettre-clé pour les nouvelles prestations. La valeur de la lettre-clé est identique à celle d'autres prestations similaires figurant dans la nomenclature, et les tickets modérateurs sont également alignés sur ceux applicables à d'autres prestations similaires.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 36 de l'annexe de l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités et abrogeant l'arrêté royal du 21 juin 2025 portant exécution de la loi du 8 mai 2019 modifiant la prise en charge des prestations de logopédie

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 février 2017 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires pour les prestations de logopédie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be